

trait d'union

lettre de la Communauté de communes Gisors Epte Lévrière Décembre 2007 - n°8

2008 sera l'année du Centre nautique du Vexin.

Son ouverture est prévue pour novembre 2008.

L'équipement permettra l'apprentissage de la natation pour les scolaires, sera ouvert aux associations et au grand public pour toutes les activités annexes que peut accueillir un tel équipement (aquagym, spa, bébé-nageurs).

D'un point de vue environnemental, le projet est labellisé « haute qualité environnementale » (HQE) avec recours à une pompe à chaleur (PAC) et à des panneaux solaires.

D'un point de vue institutionnel, il est unique en France parce qu'il s'appuie sur un partenariat intercommunautaire, interdépartemental et interrégional sans lequel sa réalisation se serait avérée impossible. Deux Conseils généraux (Oise et Eure) se sont engagés sur 20 % de financement, deux Conseils régionaux (Picardie et Haute-Normandie) sur 10 % et deux Communautés de communes (Gisors-Epte-Lévrière et Vexin-Thelle) se sont réunies au sein du Syndicat Mixte pour partager les 40 % restant de l'investissement et financer l'intégralité de l'exploitation du centre. Enfin, le Ministère Chargé des Sports a attribué une aide de 400 000 € pour sa construction, dont le coût global est de l'ordre de 10 millions d'euro HT.

L'exploitation d'un tel équipement est une question essentielle et les élus de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière et ceux du Vexin-Thelle ont choisi une gestion déléguée. C'est une société spécialisée qui assurera la gestion du centre pour dix années dans le respect des contraintes de service public (horaires, tarifs..).

Un projet sportif attendu, l'étude d'exploitation tablant sur près de 150 000 entrées par an.

ACTUALITE

Premier Noël
aux centres de loisirs

lire page 2

GRAND ANGLE

La voie verte
aux portes de Gisors

lire page 4

ZOOM

Le chantier
du centre nautique avance

lire page 5

ASSOCIATION

Dynamic emploi,
une association à votre service

lire page 6

DÉCOUVERTE

Le village de Noyers

lire page 7



Communauté
de communes

5, rue Jean Jaurès
27140 Gisors

tél. : 02 32 27 89 50

Fax : 02 32 27 89 49

Site internet : www.cdc-gisors.fr

Premier Noël avec les 2 centres de loisirs

Pour la première année, deux centres de loisirs de la Communauté de Communes (Bazincourt/Epte et Bézu saint Eloi) seront ouverts pendant les vacances de Noël du lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier 2008.

Il est encore temps d'inscrire vos enfants.

Renseignements et Horaires d'inscription :

• pour Bazincourt sur Epte :
Mardi et Vendredi 16h30-18h30
Samedi 9h30-11h30
Par téléphone : 02 32 55 21 10
02 32 27 99 96 / 06 12 67 11 04
auprès du Directeur de Centre
Christophe Colin

• pour Bézu Saint Eloi :
Tous les jours 10h-12h ; 15h-18h
Samedi 10h-12h
Par téléphone :
02 32 55 17 46 / 06 13 57 32 67
auprès de la Directrice de Centre
Christelle Poulain

Réunions du Conseil communautaire

Nous rappelons à tous que les séances communautaires sont publiques à l'instar des conseils municipaux. La dernière séance de l'année 2007 s'est tenue le 18 décembre. Les séances se tiennent toujours à Gisors à 19 heures en salle des mariages.

540 visites sur le site

La Communauté de communes dispose depuis décembre 2006 d'un site internet (<http://www.cdc-gisors.fr>) qui permet de consulter toutes les informations nécessaires afférentes aux activités de la collectivité (transports scolaires, travaux de voirie, ouverture des CLSH...). Le pic de visites depuis son ouverture a été atteint en septembre 2007 avec près de 540 visites effectuées.

632 repas portés à domicile

Le service de portage de repas à domicile mis en place depuis septembre 2007 rencontre un vif succès. Le nombre de repas mensuel livré est passé de 510 en septembre à 632 en novembre soit près de 32 repas livrés en moyenne par jour.



Voirie

Avancement du programme 2007

La Communauté de Communes a engagé, comme chaque année, un programme de modernisation et de réfection de la voirie communale.

Les travaux sont réalisés depuis le 15 octobre 2007 par l'entreprise Eure TP. L'ensemble des opérations s'est échelonné (pour ceux déjà faits) et devrait s'échelonner (pour ceux à réaliser) selon le calendrier suivant :

du 15 octobre au 21 décembre 2007 :

- > **Authvernes :**
rue du Jeu de Battoir
- > **Gisors :** rue de Dieppe
- > **Guerny :** rue des Sorbiers
- > **Noyers :** Grande Rue
- > **Vesly :** rue du Montpinçon

du 07 janvier 2008 au 14 mars 2008 :

- > **Gisors :**
rues du Moulin à Tan, Saint Gervais, du Chemin Vert, et rue Forcinal

- > **Dangu :** rue Gladiateur
- > **Neaufles Saint Martin :**
rues du Vicariat et de la Côte Blanche
- > **Bézu Saint Eloi :**
ruelle à Pointe et rue de Gisors
- > **Bazincourt sur Epte :**
rues de l'Église et de la Sainte Marie
- > **Saint Denis le Ferment :**
rue de l'Église
- > **Hébécourt :** rue de la Lande Soret
- > **Mainneville :** rue du Godban
- > **Mesnil sous Vienne :**
Chemin des Broches

Le montant de ces travaux est de 700 000 € TTC

ZAC intercommunale du Mont de Magny

Bientôt, un accès sécurisé et plus fluide

La Communauté de communes travaille à rendre la zone d'activité communautaire du Mont de Magny à Gisors encore plus attractive.

Avec l'ambition d'offrir les meilleures conditions d'implantation pour les entreprises en proposant des parcelles « à la carte », un cadre paysager de qualité, une taxe professionnelle intéressante (15,53 %) et des réseaux d'eau potable, d'électricité, de gaz, téléphoniques et internet. Les nouveaux aménagements routiers ont pour but de fluidifier et de sécuriser les accès.

Les travaux en cours devraient s'achever en janvier 2008. Avec le concours de EAD et du Conseil général, la Communauté de communes travaille à améliorer l'accès à la Z. A. C. depuis la RD15 bis.

Ainsi, les véhicules venant de la



route de Paris pourront rejoindre directement la zone par un « tourne à droite » vers la rue Gustave Eiffel. La sortie route de Delincourt, côté Libre Fruit, particulièrement dangereuse, sera réaménagée : il sera désormais interdit de tourner à gauche. En sortant de la route de Delincourt pour rejoindre le rond-point à l'entrée de Gisors, il faudra emprunter la route de Delincourt dans l'autre sens. Enfin, une allée centrale sera aménagée pour fluidifier la zone. Le coût global de l'opération est de 600 000 euros.

A

édito

Améliorer votre vie quotidienne

Au fil des premiers numéros de notre journal communautaire, vous avez constaté que notre collectivité agit pour que chacune et chacun vive mieux. Du relais assistantes maternelles au portage de repas en passant par l'entretien et la sécurité des voies, le transport scolaire, l'assainissement, le sport et les loisirs ou le développement économique nous sommes tous concernés.

Nous avons mis en place cette structure de coopération intercommunale pour regrouper nos moyens et nos forces et pouvoir mieux répondre à vos besoins. C'est cette démarche que nous entendons valoriser avec nos

partenaires que sont les autres collectivités territoriales. C'est cette démarche qui va nous permettre, demain, de bénéficier d'un centre nautique moderne et ludique. C'est cette démarche que nous entendons

mettre encore en œuvre pour répondre à vos attentes en matière de transport ou d'équipements sportifs.

Nous sommes attentifs aussi à vos conditions de vie, et réfléchissons aux moyens nécessaires pour apporter, de façon plus efficace encore, à toutes et tous la solidarité active de la collectivité.

En cette période où l'on se rassemble au sein de la cellule familiale pour les fêtes de fin d'année, je pense particulièrement à celles et ceux qui seront seuls. Je vous adresse mes vœux de bonheur en espérant la construction d'un monde de justice et de paix et vous prie de croire en mes meilleurs sentiments.

Marcel Larmanou

Maire de Gisors
Conseiller général de l'Eure
Président de la Communauté
de communes
Gisors-Epte-Lévrière

Travaux, mode d'emploi

Les travaux de voirie de la Communauté de communes arrivent dans votre rue, devant chez vous ; même si c'est parfois gênant, ça ne l'est jamais longtemps et la tranquillité qui en découle est tellement appréciable pour de longues années en perspective. Mais, avant tout ça : comment ça se passe ?

Si les travaux sont prévus début mars dans votre commune, voici un petit aperçu synthétique du calendrier des différentes étapes qui précèdent le début des travaux.

En théorie, les travaux de voirie nécessitent une pré-programmation de la part de la Communauté de communes. Ainsi, pour que la Communauté de communes puisse bénéficier des subventions et aides de l'Etat, il faut en théorie que les travaux prévus au mois de mars de l'année n, soit déjà prévus en mars de l'année n-1.

1 - Le souhait des communes

Les communes membres de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière font part des travaux éventuels, qu'il faudrait faire pour améliorer le quotidien de leurs administrés (année n-1)

2 - L'analyse du projet

La Communauté de communes et plus précisément le pôle technique avec l'appui de son maître d'œuvre

(Soderef) analysent les projets soumis par les communes membres et évaluent la faisabilité de la réalisation des travaux potentiels demandés commune par commune : (l'analyse du projet doit être également établie en fonction des statuts de la Communauté de communes.

3 - L'estimation du coût des travaux

Le maître d'œuvre chiffre la totalité des travaux prévus et les élus de la Communauté de communes, s'ils en sont d'accord, inscrivent au budget les sommes nécessaires (environ en moyenne 650 000 € TTC par an de travaux prévus)

4 - La mise en concurrence des entreprises

Il convient à ce stade de trouver une entreprise, qui répondra aux critères soumis pour réaliser les travaux.

Dans un souci d'efficacité et de rapidité et de garantie d'une bonne exécution des travaux, la Communauté de communes a fait le choix d'engager des entreprises (une pour le

fonctionnement : Colas et une pour l'investissement Eure TP) pour 3 ans, entreprises retenues après appels d'offres.

5 - La réalisation des travaux

Les travaux sont réalisés dans un ordre établi préalablement dans le programme en fonction de l'importance ou du caractère urgent du projet.

A ce stade de la procédure, le pôle technique de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière et les services des communes concernées par les travaux se rencontrent sur le site pour avoir un visuel de ce qui va être réalisé et envisager les arrêtés de circulation à prendre.

6 - La fin des travaux

Une réception des travaux est effectuée en présence du maître d'œuvre, de l'entreprise et de la Communauté de communes et des communes concernés pour vérifier la conformité des travaux avec ceux projetés et leur bonne réalisation.

La voie verte aux portes de Gisors



La réalisation de la voie verte de la Vallée de l'Epte est presque achevée. Les travaux atteignent Neaufles Saint Martin à deux kilomètres de Gisors. Voie de communication en site propre réservée aux déplacements non motorisés (cyclistes, piétons, joggers,

rollers, personnes à mobilité réduite) elle n'accepte ni autos, ni chevaux. Elle emprunte l'ancienne voie de chemin de fer entre Gisors et Gasny et traverse 3 départements.

28 kilomètres sécurisés et balisés, qui serpentent le long de la vallée de l'Epte, classée pour sa beauté et sa biodiversité. Un moyen agréable pour découvrir ou redécouvrir des sites remarquables tout en respirant à pleins poumons, en marchant, courant ou flânant tout simplement. La voie verte sera prochainement accessible depuis Gisors à partir du carrefour face au restaurant les deux palmiers. Un deuxième point de départ est prévu à l'angle du chemin

d'inval et du pont de la voie ferrée. Elle est entretenue par un syndicat mixte constitué entre les 2 communautés de communes (Gisors-Epte-Lévrière et Epte Vexin Seine) et les 5 communes (Gasny, Boury en vexin, Courcelles les Gisors, Bray et Lû, Montreuil sur Epte) avec le concours de la Région et du Département qui finance à 75 % sa réalisation. Son coût est de 100 000 € au kilomètre comprenant l'acquisition du foncier, la création de l'enrobé, des aires d'accueil, de pique-nique et de stationnement et des points d'eau.

Les derniers kilomètres seront réalisés en 2008

les gens du voyage

Un nouveau régisseur pour l'aire d'accueil



Alain Lethiais quitte ses fonctions de régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage, poste qu'il occupait depuis cinq ans. Cinq années durant lesquelles il a veillé quotidiennement au bon entretien et à l'encaissement des redevances mais surtout à établir un lien permanent avec les résidents, sachant combiner qualités d'écoute et fermeté quand il le fallait. Afin de préserver au mieux les acquis de cette expé-

rience positive, son remplaçant, Vincent Bigot, a pris ses fonctions près de deux mois avant le départ d'Alain Lethiais afin d'assurer une transition en douceur. Nul doute que Vincent saura faire preuve des mêmes qualités dans son travail qui doit combiner des qualités de médiateur et de gestionnaire. Bonne retraite à Alain Lethiais qui saura mettre son temps libre au service de ses passions diverses.



Centre nautique du Vexin

La construction du Centre nautique avance

L'équipement comportera :

- > un bassin de natation de six couloirs
- > un bassin d'apprentissage et de loisirs de 165 m²
- > une pataugeoire de 30m²

- > une zone de détente équipée d'un sauna, d'un hammam et d'un jacuzzi
- > des gradins pouvant accueillir 120 personnes
- > une salle de sports et des espaces extérieurs aménagés.



Le bassin d'apprentissage et de loisirs, la banquette massante, la rivière à contre-courant et le spa.

Transports scolaires mobilisation pour la sécurité



Soucieuse d'apporter la sécurité maximum dans les transports scolaires, la Communauté de communes a organisé sous l'égide de la Société Grisel et en collaboration étroite avec le centre de secours des pompiers de Gisors, les directeurs des écoles des regroupements scolaires de Vesly (48 enfants) et Mainneville (50 enfants) et les accompagnatrices de car concernées, 2 demi-journées d'exercices d'évacuation de car les 29 novembre 2007 à Vesly et 4 décembre 2007 à Mainneville pour les CM1 et CM2.

L'exercice d'évacuation s'est déroulé de manière suivante pendant environ 2 heures :

- > « briefing » de la procédure d'évacuation par la Société Grisel avec une distribution de plaquette pour support à ce briefing ;
- > exercices d'évacuation dans le car en situation réelle avec minutage et chronométrage du temps de sortie de l'ensemble des enfants (1^{er} exercice : sortie effectuée avec ouverture des portes par le chauffeur ; second exercice : sortie effectuée avec ouverture des portes par les enfants eux-mêmes) ;
- > debriefing suite à l'exercice pour explications et réactions des enfants ;
- > exercice d'évacuation renouvelé avec une sortie effectuée avec une ouverture des portes par les enfants eux-mêmes.

Des exercices similaires seront réalisés en 2008 avec d'autres classes de primaires/maternelles du territoire communautaire.

Assistante Maternelle Être agréée, c'est tout bénéfice

Il est de l'intérêt des parents comme des assistantes maternelles de fonder leur relation sur des bases claires garantissant les droits et responsabilités de chacun.

Le métier d'assistante maternelle est une activité professionnelle reconnue et valorisée par une convention collective, un salaire minimum et une protection sociale et juridique. Un agrément est donné par le département qui s'accompagne d'une formation obligatoire, d'un suivi de la puéricultrice de secteur et d'une assurance professionnelle.

C'est un mode de garde aidé par la Caisse d'allocations familiales avec une prise en charge partielle du salaire pour les familles (jusqu'à 85%), une déclaration simplifiée aux organismes et un crédit d'impôts pouvant atteindre 1150 euros. Enfin, une aide à l'emploi peut être apportée par le Relais assistantes maternelle tout au long de l'accueil.

C'est l'intérêt des parents comme des assistantes de rentrer dans ce cadre légal qui permet à l'assistante maternelle de bénéficier d'une assurance professionnelle si l'enfant cause des dégâts chez elle. Les cotisations payées à l'URSSAF lui garantissent une protection sociale (indemnités journalières en cas de maladie, maternité). De plus elle acquiert des droits pour sa future retraite et un droit au chômage en fin d'accueil de l'enfant.

Ingrid (candidate à l'agrément) :

« Mon souhait c'est de pouvoir exercer une activité professionnelle à domicile et bénéficier d'une couverture sociale. Mais aussi de bénéficier d'une assurance en cas de problème (accident domestique) et avoir des relations claires avec les parents grâce à la rédaction d'un contrat de travail. »

A défaut d'un contrat, c'est la précarité : les parents peuvent lui retirer l'enfant du jour au lendemain sans rien dire. Pas de contestation possible devant les tribunaux des prud'hommes.

Du côté des parents qui sont l'employeur, il faut savoir que même si la nounou n'est pas déclarée, elle peut se retourner contre les parents pendant 5 ans et demander à être déclarée : il suffit qu'elle apporte la preuve de son travail (témoignage par exemple)

En cas d'accident de travail, la sécurité sociale ne prendra pas en charge et donc la nounou peut se retourner contre les parents en demandant une indemnisation du préjudice subit.

Sans contrat, pas de garantie. Aucune assurance en cas de problème avec l'enfant.

Enfin, employer une assistante maternelle non agréée, cela peut coûter plus cher puisque les parents perdent toute aide de la Caisse d'allocations familiales ainsi que le crédit d'impôts.

Sylvie (agréée depuis de nombreuses années) :

« J'ai fait les démarches pour l'agrément à la demande d'une maman qui avait déjà employé une assistante maternelle agréée et qui en connaissait les avantages et me les a expliqués. C'était une occasion de préparer ma retraite vu que j'avais arrêté de travailler à la naissance de ma première fille. Grâce à la formation, j'ai eu des contacts avec d'autres assistantes maternelles. Nous sommes encadrées et soutenues par la pmi et maintenant par le Ram de la Communauté. »

> A chaque parution, Trait d'Union vous présente une association locale.

Dynamic emploi

Vous avez besoin de quelqu'un pour vous aider ?

Particuliers, agriculteurs, artisans, associations, collectivités, commerçants, entreprises...

Dynamic'Emploi est à votre disposition pour tous les travaux allant de :

- > peinture
- > bricolage,
- > ménage,
- > repassage,
- > petits travaux de jardinage et bricolage,
- > garde d'enfants de + de 3 ans...

Dynamic'Emploi peut vous offrir ce service, pour vous faciliter la vie au quotidien.

Vous êtes totalement libéré du rôle d'employeur et de toutes les charges de gestion administrative qui vous incombent :

- > pas de déclarations,
- > contrats,
- > congés payés,
- > maladies,
- > accidents du travail, charges,...

Grâce aux emplois familiaux pour les particuliers, vous pouvez bénéficier d'une réduction (ou d'un crédit d'impôt) de 50% des sommes payées .

Les horaires d'ouverture de l'antenne de Gisors sont le lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous de 13h30 à 17h00 et le mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter la Responsable d'antenne de Gisors Madame Yalmaa Truong au 02.32.55.69.87.

Découvrir le vexin normand...

Le village de Noyers

Le village fut longtemps appelé « Les Noyers », ce qui laisse penser que les arbres du même nom y étaient en abondance fournissant une huile et un bois très recherchés. La racine latine de *Noyers* est *Nux*, la noix, elle peut donner le nom de Nucériens aux habitants. Il y a 14 communes en France appelées *Noyers*.

Son implantation : Le territoire de cette commune, qui a presque la forme d'un marteau, est limité par Guerny, Vesly, Dangu et un peu par Chauvincourt.

Ses sites remarquables :

Le château : Très bel édifice du XVII^e et XVIII^e siècle.

La ferme : Manoir seigneurial de Nainville du 18^e siècle conserve les restes d'une chapelle du 15^e siècle.

L'Église Notre Dame qui avait été vendue lors de la révolution fut rachetée le 14 frimaire an XIII par Barbé de *Marbois*, elle comporte une tribune communiquant avec le château.

La ferme de Nainville : c'est dans ses murs que pendant les derniers jours de l'occupation, la famille *Valet* accueillit et dissimula courageusement la compagnie FFI de Gisors du Capitaine *Bruder*, à la barbe des allemands qui occupaient « le Boscage » et le château.

L'école de Noyers fut longtemps le PC du Commandant *Fromager*, chef de la résistance de la région.

Les grands personnages :

François Sublet : seigneur de Noyers au XVII^e siècle était surintendant des finances et des bâtiments sous Louis XIII.

Barbé de Marbois : un bienfaiteur, acheta la terre de *Noyers* au Comte

de Léoncourt. Il dota le village de fontaines publiques, d'une maison d'école, il mit une somme importante à la disposition des habitants pauvres pour supprimer les toits de chaume à l'origine de nombreux incendies.

Marie-Joseph Perdereau : cette citoyenne abrita de nombreux parachutistes alliés et assurait le secrétariat du bataillon FFI du Commandant *Fromager*.

Noyers aujourd'hui :

Lors du dernier recensement de 1999, la population était de 225 habitants marquant une augmentation qui s'est encore développée à ce jour. *Noyers* bénéficie de deux activités largement bénéfiques en terme d'emploi et financier.

L'Hostréa de Normandie : est un organisme de la sécurité sociale dépendant de l'ARH. Sa vocation est destinée aux soins de suite et aux soins de longue durée ; l'effectif du personnel est de 90 salariés (corps médical confondu) pour 112 lits.

Gaz de France : c'est au cours des 30 années de mandat de maire de Monsieur Saint-Raymond que furent réalisées les implantations sur le territoire de 7 plateformes de contrôle de Gaz de France. Il s'agit d'une poche dans laquelle le gaz naturel est stocké, sa contenance permettrait d'alimenter Rouen pendant un an.

Tourisme : des sentiers de randonnée existent et son en voie de développement. Un terrain réservé à l'accueil et à la pratique des ULM apporte une activité originale.

Coordonnées de la mairie :

16 Grande Rue - 27720 Noyers

Tél : 02 32 55 65 72

Fax : 02 32 27 57 93

Courriel :

commune-de-noyers@wanadoo.fr

Le maire de Noyers est Madame Marie-Christine Machu.

Michel Levé,
Président du SIRG

La recette de grand-mère Eugénie

Comme son nom l'indique, cette commune a favorisé l'exploitation du noyer, en tirant de l'huile de ce bois fruitier que l'on retrouve dans nos armoires normandes. Les noix entraient naturellement dans la cuisine et plus particulièrement en pâtisserie.

Gâteau aux noix

Préparation et cuisson : 1 heure

125 gr de farine, 150 gr de beurre, 375 gr de sucre, 5 œufs, 300 gr de noix pilées, 2 cuillerées à soupe de rhum.

Travailler le beurre avec le sucre et les jaunes d'œufs.

Mélanger les noix, le rhum.

Battre les blancs d'œufs en neige très ferme et les incorporer à la préparation.

Verser la pâte dans un moule à manqué beurré.

Faire cuire 20 minutes, laissez refroidir et régalez vous !

MANIFESTATIONS CULTURELLES

janvier-mars 2008

BAZINCOURT SUR EPTE

- **Vœux du Maire** 13 janvier
- **Tournoi de carte** 3 février
- **Loto** 2 mars
- **Œufs de Pâques** 24 mars
- **Voyages aux Baléares** 13 au 20 avril

BEZU SAINT ELOI

- **2^e salon artistique du Marais**
11, 12 et 13 janvier

GISORS

- **Galettes des rois des anciens**
Salle des fêtes 5, 6 janvier
- **Les Désinents « Medeamaterial »**
25, 26 janvier
Salle des fêtes - 20h30
- **Cinéma jour de fêtes** 31 janvier
- **« Contes cruels de la jeunesse »**
20h30
- **5^e forum du métier à l'emploi
par la formation** 6 février
9h30/12h - 13h/17h30
Salle des fêtes (PIJ : 02.32.55.04.39)
- **Les Désinents
« Podiums, pom-pom girls et Baloo »**
14, 15 février - 14h30 et 20 h 30
Salle des fêtes
- **Collecte de sang** 19 février
10h30/13h - 15h/19h
Salle des fêtes
- **Concert de musiques actuelles**
22 février - 20h30
Salle des fêtes
- **Soirée crêpes par l'association**
- **Portes Ouvertes** 23 février - 19h
- **Loto du Lion's Club** 24 février
Salle des fêtes - 14h30
- **Loto du Foot** 1^{er} mars
Salle des fêtes
- **Les Désinents** 7 mars
Concert commenté N°2 - 20h
- **Loto de l'association de l'aide
au scoutisme** 9 mars

- **« Docteur J et Mister Haydn »
par l'ensemble de musiques anciennes
et les chorales du conservatoire**
11 mars - 20h30

- **Expositions « les mots migrateurs »**
Du 14 au 24 mars
Hall de la mairie

- **Salon du Tourisme,
des loisirs et du Voyage**
15 mars - 10h à 18h
Salle des fêtes

- **Concert de musiques d'Argentine**
22 mars - 20h30 « Cielos argentinos »
Salle des fêtes

- **Rencontres spectacles scolaires /
conservatoire** 25 au 27 mars
20h30 - Salle des fêtes
- **« Poussez pas ! »** 29 mars
20h30 - Salle des fêtes

MESNIL SOUS VIENNE MAINNEVILLE

- **Noël en commun** 22 décembre
Salle des fêtes de Mainneville

NEAUFLES SAINT MARTIN

- **Loto** 16 février
- **Théâtre** 8 mars
- **Loto** 29 mars

VESLY

- **Loto de la Saint Valentin**
par le Comité des fêtes 9 février
- **Repas Comité des fêtes** 15 mars

NB : Ces informations nous sont transmises par les communes. Si votre commune n'est pas renseignée, c'est que les éléments ne nous sont pas parvenus ou arrivés trop tardivement

«Trait d'union», Lettre de la Communauté de Communes
Gisors Epte Lévière, 5 rue Jean Jaurès, 27140 Gisors BP 39
Tél. 02 32 27 89 50, Directeur de la publication : Stéphane Mimpontel,
Rédaction : équipe de la Communauté de communes
Conception et réalisation MB et A, tirage : 8 000 exemplaires.